

# CACES<sup>®</sup> R486A Catégorie A, Débutant ou expérimenté <sup>R486</sup>

Modalités d'inscriptions et délais d'accès à la formation :

Présentiel - Synchrone

Inscriptions en ligne, par mail à [contact@prevh-group.fr](mailto:contact@prevh-group.fr) ou par téléphone 04.77.52.75.83 jusqu'à la veille de la formation sous réserve de places disponibles.

## Objectifs

A l'issue de cette formation le stagiaire doit connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux élévateurs de personnel à nacelle conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail.

### Public Visé

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personne

### Pré Requis

Avoir minimum 18 ans et maîtriser la langue française.

**En cas de tests secs** : Pour se présenter au test CACES<sup>®</sup> le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2 de la R486 de la CNAM ainsi qu'une attestation de formation ou d'entraînement au port du harnais de protection contre les chutes de hauteur.

## Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Effectuer des vérifications de prise de poste et savoir déceler une anomalie
- Savoir évaluer les conditions météorologiques
- Vérifier l'adéquation aux opérations à effectuer et identifier les risques liés à la zone d'évolution
- Savoir baliser une zone d'intervention
- Comprendre et exécuter les gestes de commandement et réagir à un signal d'alerte
- Effectuer des manoeuvres de secours et de dépannage
- Savoir stabiliser la PEMP en sécurité
- Savoir circuler avec la PEMP en marche avant / arrière
- Savoir positionner sa plate-forme le long d'une surface plane verticale
- Savoir positionner sa plate-forme au dessous d'une paroi plane horizontale
- Effectuer des vérifications de fin de poste et rendre compte des anomalies
- Réaliser les opérations de maintenance journalière

## Méthodes pédagogiques

Formation sur mesure organisée en intra ou en inter-entreprises pour un maximum de 6 stagiaires de même niveau.

### Moyens pédagogiques :

- Etudes de cas concrets, exposés théoriques
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques

### Moyens d'encadrement :

## Parcours pédagogique

### Théorie

- Les obligations des constructeurs
- Les obligations des employeurs et les responsabilités des constructeurs CIVILE/PENALE
- Les catégories de machine
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie
- Les différents organes d'une PEMP
- Les éléments d'adéquation
- Les règles de stabilités et de mise en œuvre
- Distance avec les câbles électriques
- Les règles de conduite et de stationnement
- Les organes de sécurités et de vérifications à effectuer
- Procédures de secours
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP
- Utilisation des EPI

### Pratique

- Prise en poste sur l'appareil
- Vérification des sécurités
- Stabilisation (nacelle de catégorie 1A)
- Manoeuvre en mode translation (nacelle de catégorie 3A)
- Procédure de sauvegarde
- Fin de poste
- Opération de maintenance de son ressort

- Formateurs qualifiés
- Testeur suivant disponibilités, appartenant à un organisme certifié CACES®

**Moyens matériels :**

- Salles de formations équipées
- Vidéoprojecteur
- Equipement de Protection Individuel (EPI)
- Terrain ou aire d'évolution
- 2 plateformes élévatrices de personnel de catégorie A (si formation INTER)

## Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®).

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié, sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la Recommandation R486, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.

La satisfaction globale des stagiaires est évaluée en fin de formation.

## Modalités d'accessibilité handicap

Accès aux personnes en situation de handicap : centre accessible selon les normes ERP, nos services sont à l'écoute de toutes situations de handicap.

## Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

	<b>Durée</b>	<b>Effectif</b>
	14.00 Heures	2 Jours
		De 1 à 6 Personnes



Contactez-nous !

QUALITE PREVHGROUP

Mail : [qualite@prevh-group.fr](mailto:qualite@prevh-group.fr)

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

### Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 15/12/2024 | fin validité : 18/12/2029  
A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 7000

